

Annnonce des valeurs de point

Madame, Monsieur, cher-e Collègue,

Le rythme mensuel d'annonce des valeurs de point met les nerfs de chacune et chacun à rude épreuve – c'est un système qui a tout pour semer la discorde et créer le ressentiment!

Deux questions ressortent très fréquemment, et sur un ton ... tonique, de tous les courriels que nous recevons:

- Comment se fait-il que le traitement de la même cheville foulée coûte 8% de plus en milieu hospitalier que dans nos cabinets?
- Quel truc ont trouvé les Genevois pour garder leur point à Fr. -.98 alors que tant de cantons ploient sous des diminutions répétées?

Il faut évidemment rappeler que le concept-même de neutralité des coûts, de par sa nature, ne peut que figer les choses pendant toute la période de 18 mois où il est en vigueur.

Mais il nous a surtout semblé utile de demander à des personnalités-pivots de la problématique TARMED de publier ici quelques explications.

Nous espérons ainsi, à défaut d'adoucir la réalité de cette période pénible, parvenir à en rendre les tenants et aboutissants un peu moins obscurs.

Et je souhaite aussi remercier ici la «Task-force Tarifs» de la FMH, sous la houlette de Franco Muggli, et le Bureau de neutralité des coûts du «G7», pour leur travail inlassable.

Jacques de Haller, président de la FMH

Baisse de la valeur du point tarifaire dans le domaine AA/AM/AI – Pourquoi?

François Bossard, Président de l'ancienne Commission d'évaluation LAA

Au contraire de la neutralité des coûts qui, dans le domaine de la LAMal, prend pour point de départ le volume global des coûts de la santé d'un canton, la stabilisation des coûts par cas repose sur un modèle de calcul entièrement différent. Celui-ci ressemble d'assez près au coût moyen d'une séance, dont il est régulièrement question dans le domaine de la LAMal.

Pour gérer la stabilisation des coûts par cas, on a regroupé les coûts moyens par cas de trois branches d'assurance, à savoir l'assurance-accidents, l'assurance militaire et l'assurance-invalidité. Outre les coûts moyens par cas de toutes les disciplines médicales réunies, on a aussi observé certaines d'entre elles en particulier. Ce «monitoring» a certes permis de découvrir, par estimation, des modifications des coûts par cas significatives pour quelques groupes de prestations ou de fournisseurs déterminés mais, dans le cadre de la structure tarifaire actuelle, il n'a pas été possible de procéder à des corrections ciblées portant uniquement sur ces groupes.

La réduction de la valeur du point tarifaire introduite le 1^{er} novembre 2004 a donc été déterminée par les coûts moyens par cas relatifs à toutes les disciplines, lesquels ont clairement dépassé en juillet et août la marge de tolérance fixée par convention. La décision prise par la FMH et ses partenaires contractuels d'abaisser la valeur

du point tarifaire de Fr. 1.– à Fr. -.92 est fondée sur le fait que la valeur moyenne de toutes les disciplines et branches d'assurance, calculée sur tous les mois de l'année 2004, dépasse de 8% la valeur moyenne déterminante. La diminution décidée reste valable jusqu'à nouvel avis. Conformément à la convention, la stabilisation des coûts en vigueur jusqu'au 1^{er} novembre 2004 a été définitivement supprimée. En ce moment, les négociations entre partenaires contractuels vont bon train et devraient aboutir à un concept complètement nouveau au printemps 2005.

Contrairement à ce qui se passe pour la «neutralité des coûts», appliquée dans le domaine de la LAMal et assimilable à un budget global, le volume global des coûts joue un rôle secondaire dans la «stabilisation des coûts par cas» en vigueur dans le domaine de la LAA. Ce qui compte ici, ce sont les coûts par cas individuel: par exemple, une diminution de la durée ou du nombre des consultations ou des autres prestations, ou le fait d'effectuer une radiographie en moins. Les coûts moyens de séance, calculés par NewIndex, sont en fait semblables aux coûts moyens par cas.

En revanche, dans la mécanique de la neutralité des coûts, les prix baissent jusqu'à ce que le volume des prestations atteigne à nouveau le niveau théorique fixé.